

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

***N.REF : JJG/CB  
DC N°20.411a***

## ***DECISION***

### ***Concernant la fixation des tarifs du musée de ROYAN***

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision (DC N°18/054) en date du 26 janvier 2018 concernant la fixation des tarifs du musée de ROYAN , rendue exécutoire le 30 janvier 2018,

. Vu la décision (DC N°18/375) en date du 29 juin 2018 concernant la fixation des tarifs du musée de ROYAN , rendue exécutoire le 03 juillet 2018,

. Vu la décision (DC N°19/070) en date du 13 février 2019 concernant la fixation des tarifs du musée de ROYAN , rendue exécutoire le 20 février 2019,

. Vu la décision (DC N°19/140) en date du 19 mars 2019 concernant la fixation des tarifs du musée de ROYAN , rendue exécutoire le 25 mars 2019,

## **DECIDE**

- De fixer les tarifs du Musée de ROYAN, à compter du 02 novembre 2020, comme suit :

	Ancien Tarif	Nouveau Tarif
Plein tarif	5,20 €	4,00 €
Tarif réduit (Etudiants, demandeurs d'emplois, bénéficiaires RSA, personnes handicapées)	3,10 €	2,00 € + groupes de 10 à 50 personnes
Jeunes jusqu'à 18 ans	Gratuit	Gratuit
Visite guidée individuelle	6,50 €	6,00 €
Visite guidée forfait groupes (Autocaristes de 21 à 50 personnes)	115,00 €	115,00 €
Visites guidée groupe jusqu'à 20 personnes	6,50 €	4,50 €
Groupes jeunes Jusqu'à 18 ans hors temps scolaire (centre de vacances)	Gratuit	Maintien gratuité visite libre mais suppression de la visite guidée gratuite
Atelier Jeune public Hors temps scolaire	4,10 €/enfant	4,00 €/enfant
Atelier jeune public Hors temps scolaire avec matériel spécifique ou intervenant extérieur	6,50 €/enfant	6,50 €/enfant
<b>SCOLAIRES</b>		
Visite libre	Gratuit	Gratuit
Visite guidée Maternelle/Primaire ROYAN	0,50 €/élève	0,50 €/élève
Visite guidée Collège/Lycée ROYAN	Forfait 30,00 €/classe	Forfait 30,00 €/classe
Visite guidée Maternelle/Primaire Hors ROYAN	1,00 €/élève	1,00 €/élève
Visite guidée Collège Hors ROYAN	Forfait 50,00 €/classe	Forfait 50,00 €/classe
Visite guidée Lycée Hors ROYAN	Forfait 80,00 €/classe	Forfait 80,00 €/classe

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7062 – Fonction 322 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 22 octobre 2020

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 octobre 2020  
Certifié Conforme

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Didier SIMONNET

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

